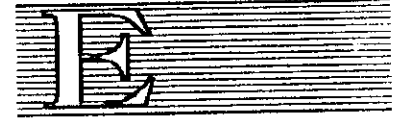




NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

46927



Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.19/CRP.8
27 avril 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatorzième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)
26-30 avril 1993

Vingt-huitième session de la Commission/
dix-neuvième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)
3-6 mai 1993

**RAPPORT DE LA CINQUIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE AFRICAIN POUR LES APPLICATIONS
DE LA METEOROLOGIE AU DEVELOPPEMENT
(ACMAD)**

Nairobi (Kenya), 12-13 février 1993

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle et n'est pas une traduction officielle.

1. La cinquième réunion du Conseil d'administration du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) s'est tenue à Nairobi, Kenya les 12 et 13 février 1993.

2. Ont participé à la réunion les membres suivants : représentants les Etats membres : Algérie, Burundi, Cameroun, Congo, Egypte, Kenya, Niger, Nigéria, Sénégal et Zaïre. Madagascar s'est excusé par lettre N°08/RP du 8/2/93; représentants les institutions internationales : OUA, CEA, OMM, FAO, PNUD, PNUE. Sur invitation du Secrétaire exécutif de la CEA, Président du Conseil d'administration, ont participé à cette réunion les observateurs suivants : le Président de l'Association régionale Afrique de l'OMM, les Directeurs généraux de l'ARSO et du RCSSMRS (institutions de la CEA dont le siège est à Nairobi).

OUVERTURE DE LA REUNION

3. La réunion a été ouverte par Monsieur Layashi Yaker, Sous-Secrétaire Général des Nations Unies, Secrétaire exécutif de la CEA et Président du Conseil d'administration d'ACMAD. Il souhaita la bienvenue aux membres du Conseil d'administration et souligna le fait que pour la première fois le Professeur. G.O P OBASI, Secrétaire Général de l'OMM, et lui-même participent au Conseil d'administration. Leur présence a permis d'avoir des discussions très utiles sur la manière de rendre effectivement le Centre opérationnel. Il a également exprimé sa joie de voir que les représentants du PNUE, de la FAO, du PNUD et de l'OUA, étaient représentés afin de participer effectivement aux délibérations sur le fonctionnement du Centre.

4. Il indiqua que la réunion du Conseil intervient à un moment où le Centre traverse une phase importante de son existence. La sécheresse et la désertification, problèmes pour lesquels le Centre a été créé, sont encore d'actualité sur le continent et constituent une cause importante de la dégradation de l'environnement, de la faible performance économique et par voie de conséquence de la crise de développement. En plus du Sahel et de la Corne de l'Afrique, l'Afrique australe vient de traverser une des plus sévères sécheresses de son histoire. Cela permet de souligner le besoin pour ACMAD de remplir effectivement les mandats qui lui ont été assignés.

5. Il a rappelé qu'à la dernière réunion du Conseil qui s'est tenue à Addis Abéba en Avril 1992, un projet de programme de travail et un budget du Centre pour 1992-1994 ont été approuvés, permettant ainsi au Centre d'effectuer le recrutement d'un effectif minimum et de faire face à certaines dépenses nécessaires à un fonctionnement de base. La résolution adoptant le budget a permis aux Etats membres de payer leurs contributions en monnaies nationales à partir des bureaux du PNUD. Depuis, le Centre a déployé le maximum d'efforts pour produire de l'information météorologique utile aux Etats membres. Ainsi, ACMAD s'est introduit progressivement dans le courant principal du réseau d'information météorologique en Afrique. ACMAD a également été impliqué dans un certain nombre d'activités qui l'introduisent dans le réseau des institutions chargées des applications météorologiques.

6. Il a aussi noté qu'en adoptant le programme de travail et le budget, le Conseil est parti de l'hypothèse que les contributions nécessaires des Etats membres permettront de faire face aux dépenses que le Centre sera appelé à effectuer. Malheureusement, ceci n'a pas été le cas car quelques pays seulement ont payés leur contribution. C'est pourquoi, un certain nombre d'actions ont dû être prises par l'OMM, le PNUE et la CEA pour permettre le fonctionnement du Centre. Toutefois, cela doit être équilibré par une contribution concrète des Etats membres.

7. Il a assuré les membres du Conseil de sa détermination de voir le Centre fonctionner correctement et ne ménagera aucun effort pour prendre toutes les dispositions visant à la réalisation des objectifs du Centre. Finalement, il a remercié le Professeur Obasi, Secrétaire Général de l'OMM, d'avoir eu avec lui des discussions très utiles et d'avoir assisté à la cérémonie d'ouverture de cette importante réunion du Conseil. Ceci marque tout l'intérêt accordé par la CEA et l'OMM à la mise en oeuvre du programme ACMAD.

8. Dans son intervention d'ouverture, le Professeur G.O.P Obasi, Secrétaire Général de l'Organisation météorologique mondiale, a exprimé tout d'abord son appréciation au Conseil pour sa présence parmi eux et ses remerciements pour le Gouvernement du Kenya et au Représentant permanent du Kenya auprès de l'OMM, M. Evan Mukolwe, pour la chaleureuse hospitalité ainsi que pour les nombreuses facilités mises à disposition pour l'organisation de la réunion. Il a également exprimé son plaisir de rencontrer le Secrétaire Exécutif de la CEA, Président du Conseil d'administration, pour examiner avec lui les voies et moyens de promouvoir le Programme ACMAD et ses objectifs.

9. Le Professeur Obasi a réitéré son engagement personnel et celui de l'OMM pour la réalisation des objectifs de l'ACMAD, Centre pour lequel un long chemin reste encore à parcourir pour répondre à l'attente de la communauté météorologique, les planificateurs et les décideurs, en Afrique. Le Professeur Obasi a également noté que des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en oeuvre du programme ACMAD, mais plusieurs difficultés ont été rencontrées par le Centre en raison de la limitation des ressources financières de la part des Etats membres. Il a confirmé que plusieurs actions ont été déjà déployées par la CEA, l'OMM et le Niger, pays d'accueil du siège du centre, pour la mobilisation des ressources des Etats membres et des donateurs. Il a lancé un appel à tous les partenaires afin de joindre les efforts pour assurer les fonds nécessaires pour la poursuite des opérations du programme du Centre dans des conditions satisfaisantes.

10. Le Professeur Obasi a, finalement, exprimé ses vifs remerciements aux Etats membres qui ont ratifiés les Statuts de l'ACMAD et payés leur contribution ainsi qu'aux donateurs qui ont déjà contribué financièrement et techniquement à la mise en oeuvre du Centre. Il a souhaité plein succès aux Membres du Conseil d'Administration.

11. Dans son intervention, M. E.A. Mukolwe, au nom du Gouvernement du Kenya, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a souhaité un plein succès aux travaux du Conseil. Il a ajouté que le Gouvernement du Kenya est pleinement engagé pour assurer un grand succès au Centre. A cet effet, le Gouvernement du Kenya a déjà ratifié les Statuts du Centre. Il a conclu en affirmant que des dispositions ont été prises par le Kenya pour le paiement de sa contribution à l'ACMAD y compris les arriérés.

12. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Rapport sur la précédente réunion du Conseil et questions s'y rapportant.
2. Etat d'avancement de la mise en oeuvre du Centre au 31/01/93.
 - a) Infrastructures techniques et activités opérationnelles;
 - b) Accords de collaboration technique;
 - c) Ratification des statuts du Centre et paiement des contributions;
 - d) Contributions des donateurs;
 - e) Gestion financière et administrative.
3. Plan d'action du Centre pour 1993-1994.
4. Mobilisation des ressources humaines et financières.
5. Modalités de mise à jour du document de Programme ACMAD.
6. Divers.
7. Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil.

8. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

Rapport sur la réunion précédente et questions s'y rapportant (point 1 de l'ordre du jour)

13. Les informations relatives à ce point sont développées dans le document ACMAD/BG5/DOC N°2. Cependant, certaines questions ont été également examinées sous le point 4 de l'ordre du jour. Le Conseil a examiné les points abordés dans le document et a noté avec satisfaction que la plupart des recommandations du Conseil ont fait l'objet de beaucoup d'attention et ont été mises en oeuvre à différents degrés.

14. En ce qui concerne la signature des accords avec les partenaires d'ACMAD, il a été souligné que le Conseil devrait avoir l'opportunité d'examiner de tels accords avant leur signature. Le Conseil a demandé que des copies des accords signés soient transmises à tous les membres du Conseil. A cet effet, plusieurs copies ont été produites et remises en main propre aux membres présents à cette session.

Etat d'avancement de la mise en oeuvre du Centre au 31 janvier 1993 (point 2 de l'ordre du jour)

15. Le document ACMAD/BG5/DOC N°3 a été présenté par le Secrétariat. Il traitait essentiellement des activités principales mises en oeuvre dans le cadre du programme ACMAD au cours de la période concernée. Le document contenait également des informations sur la situation financière du Centre du 1er mai 1992 au 31 janvier 1993.

16. Le Conseil a approuvé le bilan d'activité du centre ACMAD soumis par le Secrétariat. Cependant, en ce qui concerne la diffusion des produits ACMAD, la réunion a estimé qu'il était nécessaire d'utiliser d'autres moyens existants en particulier les systèmes MDD pour remplacer progressivement les transmissions par télécopie. Il est également nécessaire de s'assurer de l'inclusion dans le programme ACMAD, de la fourniture des systèmes de réception MDD pour certains pays en utilisant le financement des donateurs tels que les contributions spéciales pour ACMAD (Trust Fund).

17. Concernant les contributions des Etats membres, le Conseil a noté que les dispositions de la résolution 741 de la CEA relatives au paiement des contributions en monnaie nationale ont été suivies et ont donné des résultats encourageants. A cet effet, l'Algérie a engagé cette procédure pour le paiement de ses arriérés, d'autres pays ont fait part de leur intention d'utiliser ce mécanisme.

18. La révision des statuts du personnel du Centre a également fait l'objet d'une attention particulière du Conseil. Le Conseil a souligné qu'il aurait fallu lui soumettre une proposition de version amendée des statuts pour examen.

19. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil a formulé les conclusions et recommandations suivantes :

a) un fond de réserve doit être établi par ACMAD le plus tôt possible;

b) compte tenu de la situation financière actuelle du centre, il y a lieu de geler le recrutement du personnel professionnel sur le budget ACMAD. Cependant, le Directeur Général a été encouragé à mobiliser les ressources nécessaires, à certains recrutements indispensables, auprès des donateurs;

c) Un petit groupe de travail a été établi pour examiner les questions relatives au règlement du personnel et soumettre ses propositions au Président du Conseil d'administration le plus tôt possible. En attendant, le Directeur Général du Centre, en coordination avec la CEA, a été autorisé à prendre les mesures nécessaires sur les questions urgentes relatives à l'interprétation des règlements et statuts des personnels. Le Président du Conseil d'administration a été sollicité pour organiser les travaux de ce groupe de travail.

Plan d'action du Centre pour 1993-1994 (point 3 de l'ordre du jour)

20. Le document ACMAD/BG5/DOC N°4, présenté par le secrétariat, se rapporte aux activités principales dans la mise en oeuvre du programme ACMAD pour la période 1993/94, dans la limite du budget approuvé en avril 1992 par la Conférence des ministres de la CEA et en tenant compte des disponibilités financières du Centre.

21. Le Conseil a approuvé le programme à court terme du Centre, soumis par le Secrétariat. Cependant le Conseil a souligné la nécessité de formuler un plan à moyen et long terme qui tient compte des objectifs principaux pour lesquels le Centre a été créé. En ce qui concerne la prévision météorologique au niveau continental, la réunion a exprimé la nécessité de développer des prévisions à moyen terme pour des échéances de quatre jours et plus qui présenteraient un grand intérêt pour les Etats membres. A cet effet, des initiatives dans le domaine de la recherche devront être encouragées. Il a également été suggéré d'inclure dans les objectifs à moyen terme l'amélioration de la disponibilité des données, la mise en place de nouvelles méthodes et techniques et renforcer la coopération internationale en particulier avec des groupes sous régionaux.

22. Un programme de recherche visant à maîtriser les techniques nécessaires devra être développé pour atteindre les objectifs du Centre. A cet égard, le Conseil a demandé au Directeur Général de s'assurer que les projets et programmes soumis par ses partenaires s'inscrivent bien dans le cadre des objectifs du programme ACMAD. De plus, les activités du Centre doivent couvrir autant que possible des applications servant l'intérêt des Etats membres de la CEA.

23. Les publications scientifiques doivent également faire partie des activités du Centre. L'intégration dans le réseaux d'institutions nationales et régionales compétentes est également encouragé. En attendant la disponibilité d'une équipe de chercheurs permanents au Centre, le Conseil a demandé la mise en place d'un groupe consultatif en matière de recherche pour coordonner la mise en oeuvre des activités de recherche de l'ACMAD. Le Directeur Général soumettra des propositions dans ce cadre au Président du Conseil d'administration.

24. Le Conseil a estimé nécessaire l'établissement d'un programme de travail biennal et d'un plan à moyen terme mettant l'accent sur le programme des applications du Centre.

Mobilisation des ressources humaines et financières (point 4 de l'ordre du jour)

25. Le Conseil a pris note des besoins pour l'organisation des missions de sensibilisation auprès des Etats membres ainsi que des missions de haut niveau auprès des bailleurs de fonds (BAD, BID, Banque mondiale, PNUD, CEE, etc.) pour la mobilisation des ressources nécessaires au Centre. Le Conseil a donné son accord pour l'organisation d'une conférence de donateurs dès que tous les préparatifs adéquats auront été effectués.

26. Le Président du Conseil d'administration d'ACMAD a promis d'appuyer, en coopération avec l'OMM, toutes les activités relatives à ce domaine et cela suite aux discussions conjointes et fructueuses entre lui même, en sa qualité de Secrétaire exécutif de la CEA, et le Secrétaire général de l'OMM, discussions qui ont eu lieu à Nairobi le jeudi 11 février 1993.

Modalités de mis à jour du document de programme (point 5 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil a noté que la CEA avait accepté de préparer un projet de document révisé et de le transmettre aux organisations concernées pour des commentaires éventuels avant de le soumettre au Conseil d'administration.

28. Par ailleurs, le Conseil a demandé que le logo et la brochure ACMAD soient réalisés dès que le programme définitif du Centre aura été révisé.

Divers (point 6 de l'ordre du jour)

29. Le Conseil d'administration a demandé que les documents de travail de la prochaine réunion du Conseil soient distribués aux membres au moins deux mois avant la réunion.

Date et lieu de la prochaine réunion (point 7 de l'ordre du jour)

30. Le Conseil a décidé de tenir sa prochaine réunion au siège du Centre à Niamey, Niger, à une date qui sera fixée par le Président après consultation du pays hôte.

Adoption du rapport et clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)

31. Ce rapport a été adopté par le Conseil. La réunion a été clôturée par Monsieur M. Y. Boulama, Vice-Président du Conseil.